

LA VIE ECONOMIQUE

- [Selon Macron, « tout est réuni pour que l'embauche et l'investissement repartent »](#)
- [Emmanuel Macron, la petite phrase qui défraye la chronique](#)
- [La France, devancée par le Royaume-Uni, n'est plus la cinquième économie mondiale](#)
- [Neuf diplômés de l'université sur dix trouvent un emploi](#)
- [Les PME, nouvel horizon pour les jeunes doctorants](#)
- [CV anonyme : le recours de la dernière chance ?](#)
- [Intermittents : le régime sera sanctuarisé "dans la loi", annonce Valls](#)
- [CGT : Thierry Lepaon, poussé à la démission, jette l'éponge](#)
- [Croissance : l'activité devrait rebondir en janvier, selon la Banque de France](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Marisol Touraine : "Le tiers payant sera maintenu"](#)
- [Appel pour une opération mains propres sur la santé](#)
- [Lutte contre le travail illégal : une des armes de la loi Macron examinée en commission à l'Assemblée nationale](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Le fret ferroviaire a chuté en France de 31 % depuis 2003](#)
- [La SNCF supprimera 1100 postes cette année](#)
- [Compte pénibilité : Valls lance une mission pour simplifier le dispositif](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [Selon NKM, l'UMP est "très majoritairement contre la loi Macron"](#)
- [3,7 millions de « Charlie » dans les rues, un rassemblement « sans précédent »](#)

LIVRES/REVUES DIVERSES

- [Le long chemin de l'égalité entre hommes et femmes - "Atlas mondial des femmes : Les paradoxes de l'émancipation", par Isabelle Attané et Carole Brugeilles](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Selon Macron, « tout est réuni pour que l'embauche et l'investissement repartent »

Le 06/01/15, **M. Macron**, ministre de l'Economie, s'est exprimé dans le journal Les Echos. Il a expliqué que si la France avait « pris ses responsabilités », l'Europe, elle, n'était « pas encore au rendez-vous ». Avant de faire part de son optimisme pour l'emploi et la croissance : « *Tout est objectivement réuni pour que l'embauche et l'investissement repartent. [...] La donne pour 2015 est nouvelle* ». **Ses arguments : 01)-** Un meilleur contexte extérieur (baisse de l'euro face au dollar, repli des cours du pétrole, faiblesse des taux d'intérêt) ; **02)-** Les mesures prises par le gouvernement : « *Les mesures que nous mettons en œuvre pour soutenir les entreprises sont d'une ampleur inédite sous la V^e République* ». M. Macron appelle les entreprises françaises à investir en France : « *[Notamment les] grands groupes français [qui] ne doivent pas oublier qu'ils sont français – ils savent bien le faire lorsqu'ils connaissent des difficultés. Nous avons pris nos responsabilités. Les élites économiques doivent maintenant prendre les leurs* ». Le ministre constate également, « à regret », que « *la politique de relance est insuffisante au niveau du continent* ». **Les priorités du gouvernement « durant le prochain semestre » ?** Elles sont au nombre de trois : **01)-** « *Consolider et expliquer les mesures prises* » ; **02)-** « *Accélérer les réformes sur le plan microéconomique pour moderniser notre économie et démontrer aux entrepreneurs, aux investisseurs et à nos partenaires que nous avançons* » ; **03)-** « *Changer la donne de la politique macroéconomique européenne afin de relancer la demande intérieure de la zone euro* ». M. Macron a aussi indiqué comment il voyait les possibilités de **relance de la croissance dans la zone euro** : « *[Il faut] des politiques budgétaires plus intelligemment articulées, une Allemagne qui mène une vraie politique de relance et un volontarisme accru en matière d'investissements européens* ». Concernant plus particulièrement **l'Allemagne**, le ministre a évoqué la rencontre entre Mme Merkel, chancelière allemande, et M. Hollande, président de la république, le 11/01/15 à Strasbourg. Il a annoncé que M. Hollande s'efforcerait de « *convaincre notre partenaire allemand que la France et l'Allemagne doivent aller beaucoup plus loin ensemble pour la relance de l'Europe. [La première économie européenne] bougera encore si elle a confiance et si elle prend conscience que nous avons des défis majeurs à relever à moyen terme. [L'Allemagne] devrait investir bien davantage. Elle a une responsabilité impérieuse de le faire, comme la France a une responsabilité impérieuse de mener des réformes* ». M. Macron s'est exprimé sur ce qu'il attendait de **la banque centrale européenne (BCE)** : « *La BCE doit aujourd'hui pouvoir prendre des mesures offensives pour éviter que les anticipations d'inflation ne décrochent et pour soutenir les réformes qui sont menées pour favoriser la croissance* ». **Le Monde** : « *Les investisseurs s'attendent de plus en plus à un vaste programme de rachats d'actifs par la BCE pour stimuler l'activité économique* ». Concernant **la Grèce** et les propos qu'aurait tenus Mme Merkel, rapportés dans la presse allemande, qui envisagerait une sortie de la zone euro de ce pays si la gauche radicale l'emportait aux élections législatives du 25/01/15, **M. Macron** a déclaré : « *La place de la Grèce est dans la zone euro, quel que soit son prochain gouvernement. [...] C'est au peuple grec de désigner souverainement ses représentants, qui eux-mêmes auront à tenir les engagements de leur pays* ». Quant à **une éventuelle restructuration de la dette grecque**, il a conclu en expliquant que le plan d'aide mis en place par le Fonds monétaire international, la Banque centrale européenne et l'Union européenne pouvait « *encore évoluer, mais à la condition expresse que la Grèce continue de mener les réformes économiques et politiques nécessaires* ».

http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/01/06/pour-le-ministre-de-l-economie-tout-est-reuni-pour-que-l-embauche-et-l-investissement-repartent_4550363_3234.html

(Source : www.lemonde.fr du 06/01/2015)

[Retour au sommaire](#)

● Emmanuel Macron, la petite phrase qui défraye la chronique

Lors de son intervention dans Les Echos (voir ci-dessus), une phrase a plus particulièrement déclenché des réactions. C'est celle où **M. Macron** explique que l'économie du Net est « *une économie de superstars* » et qu'« *il faut de jeunes Français qui aient envie de devenir milliardaires* ». **Tour d'horizon des réactions :**

- **Jean-Christophe Cambadélis**, premier secrétaire du **PS**, sur RTL : « *L'appât du gain des milliardaires, etc., ce n'est pas tout à fait ma tasse de thé. [...] Je ne sais pas si c'est le conseil qu'il faut donner aux jeunes Français. Mais Emmanuel Macron est ministre de l'Économie et je suis premier secrétaire du Parti socialiste [et] le désir d'entreprendre dans toute une série de domaines doit être stimulé, c'est ce que le gouvernement veut faire* ».
 - **Pierre Laurent**, premier secrétaire du **Parti communiste**, sur France Info, a qualifié la remarque de M. Macron de « *ridicule* » : « *Des milliardaires, nous en avons. C'est bien le problème. [...] Nous avons au CAC 40 des gens qui s'engraissent et ça produit la crise, la pauvreté, les inégalités* ».
 - **Jérôme Guedj**, "frondeur" **PS**, sur l'Opinion TV : « *À gauche, le thermomètre n'a jamais été la question de l'argent. [...] Au moment où tant de jeunes galèrent dans l'économie, j'aimerais que quand on parle de la jeunesse on parle aussi globalement de ce qu'elle vit le plus souvent dans son quotidien* ».
 - **Arnaud Leroy**, député **PS** proche d'Arnaud Montebourg, sur Twitter : « *Je vais offrir le dvd du "bonheur est dans le pré" à @EmmanuelMacron. Réussir ne rime pas avec milliard mais avec s'épanouir* ».
 - **François Fillon**, ancien premier ministre **UMP**, sur BFM TV-RMC : « *C'est un objectif qui a pu être le sien dans le passé, mais c'est un peu réducteur comme idéal de vie* ».
 - **Patrick Devedjian**, député **UMP**, lors de *Questions d'info* (LCP, AFP, Le Monde France Info) : « *Ceux qui veulent l'être ont compris qu'il faut aller ailleurs !* »
 - **Florian Philippot**, vice-président du **FN**, sur Twitter, a « *considéré que la sortie de Macron confirme une obsession personnelle pour le "dieu fric" et nargue les nombreux Français appauvris par sa politique* ».
 - **Yves Jégo**, député **UDI**, sur Twitter, a rappelé la déclaration faite par François Hollande en 2006 : « *J'aime pas les riches* » ; et a commenté : « *Va comprendre !* »
- [http://www.lepoint.fr/politique/emmanuel-macron-la-petite-phrase-qui-defraye-la-chronique-07-01-2015-1894616_20.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20150107](http://www.lepoint.fr/politique/emmanuel-macron-la-petite-phrase-qui-defraye-la-chronique-07-01-2015-1894616_20.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20150107)
(Source : www.lepoint.fr du 07/01/2015, avec AFP)

● **La France, devancée par le Royaume-Uni, n'est plus la cinquième économie mondiale**

C'est la Commission européenne qui le dit : la France a rétrogradé de la 5^{ème} à la 6^{ème} place dans le classement des puissances économiques mondiales. La 5^{ème} place lui a été ravie par le Royaume-Uni. **Le critère d'attribution des places ?** Le produit intérieur brut (PIB). En 2014 donc, le PIB du Royaume-Uni est de 2 232 milliards d'euros contre 2 134 milliards d'euros pour l'Hexagone. **Trois éléments d'explication : 01)-** Une croissance économique bien plus soutenue en Grande-Bretagne ; **02)-** Une inflation plus forte ; **03)-** La réappréciation de la monnaie britannique. Une première réaction à droite à cette nouvelle, par **Isabelle Lecallenec**, porte parole de l'**UMP** : « *Outre la baisse des charges qui minent notre compétitivité, nous prônons une réforme du marché du travail, le renouveau du dialogue social, sans oublier, ce que le gouvernement rechigne à entreprendre : une véritable et durable maîtrise de la dépense publique* ».

[http://www.challenges.fr/economie/20150107.CHA2023/la-france-n-est-plus-la-5e-puissance-economique-du-monde.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20150107_NLCHAACU10H-_-le-royaume-uni-cinquieme-puissance-economique-devant-la-france#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20150107](http://www.challenges.fr/economie/20150107.CHA2023/la-france-n-est-plus-la-5e-puissance-economique-du-monde.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20150107_NLCHAACU10H-_-le-royaume-uni-cinquieme-puissance-economique-devant-la-france#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20150107)

(Source : www.challenges.fr du 07/01/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● **Neuf diplômés de l'université sur dix trouvent un emploi**

Le 07/01/15, une enquête du ministère de l'Enseignement supérieur a révélé que neuf étudiants sur dix (diplômés en 2011 d'un master, d'une licence professionnelle ou d'un diplôme universitaire de technologie, DUT) avaient trouvé un emploi trente mois après l'obtention de leur diplôme. **En hausse** (de 1 %) : les taux d'insertion des diplômés de filières professionnelles (92 %) et technologiques (89 %) en 2011 (par rapport à 2010). **Stable** : celui de master (bac + 5, 90 %). Pour ce qui est de trouver un emploi, les diplômés des universités n'ont donc rien à envier de ceux des écoles de commerces ou d'ingénieurs, dont

près de 90 % occupaient un travail à la sortie d'école en 2011. Par contre, il n'en va pas de même pour les salaires. Ceux des jeunes diplômés d'université sont un peu moins élevés. Enfin, d'après l'enquête (la cinquième du genre), il existe des disparités entre les filières choisies. Ainsi « *les diplômés à bac + 5 en droit-économie-gestion s'insèrent plus facilement que leurs homologues de lettres-langues et arts, avec respectivement 91 % d'étudiants en emploi contre 87 %* ». **Selon l'étude** : « *Les universités de proximité, bien ancrées dans leurs écosystèmes socio-économiques, obtiennent de très bons résultats [comme celles de Chambéry ou d'Albi]* ».

[http://www.lepoint.fr/societe/neuf-diplomes-de-l-universite-sur-dix-trouvent-un-emploi-07-01-2015-1894635_23.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20150107](http://www.lepoint.fr/societe/neuf-diplomes-de-l-universite-sur-dix-trouvent-un-emploi-07-01-2015-1894635_23.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20150107)

(Source : www.lepoint.fr du 07/01/2015, AFP)

● **Les PME, nouvel horizon pour les jeunes doctorants**

D'après une étude sur le devenir des jeunes docteurs (doctorants) de l'**APEC** (association pour l'emploi des cadres), publiée en octobre 2014, seuls 43 % des 12 000 docteurs formés chaque année ont un emploi pérenne un an après leur thèse. Et ils ne sont que 12 % à travailler en entreprise. Ainsi, il s'avère que le taux de chômage des titulaires d'un doctorat dans l'Hexagone est près de trois fois supérieur à celui de l'OCDE. **Pourquoi ?** Parce qu'ils s'orientent davantage vers le service public que les autres diplômés, et souffrent de la raréfaction des postes de recherche et d'enseignement. Ceux qui s'orientent vers l'entreprise privée pourraient voir les PME leur ouvrir leurs portes. Selon des chiffres de 2013 de l'Association nationale recherche et technologie (ANRT), 38 % des contrats Cifre ont été conclus par des PME (soit 467 contrats, contre 620 dans les grandes entreprises). Les contrats Cifre (convention industrielle de formation par la recherche) sont « *un dispositif de financement de thèse qui aide les entreprises pour le recrutement de jeune chercheur-doctorant* ». Pour inciter ces dernières à avoir recours aux docteurs, des initiatives locales ont été mises en place, comme à Lyon, avec la plateforme de recrutement "doctorentreprise.fr", dont le but est de mettre en contact les universités et les entreprises. **Mathieu Nivon**, chargé de la promotion du doctorat à l'université de Lyon : « *90 % des sociétés qui font appel à nous sont des PME ou des TPE. Les dirigeants de PME sont souvent des autodidactes : ils connaissent mal le doctorat et les financements que leur ouvre l'emploi d'un docteur. [...] L'intérêt des PME pour les docteurs devrait se développer dans les années à venir. [...] Il y a encore une vingtaine d'années, les activités de recherche et développement étaient majoritairement portées par les grandes entreprises. Aujourd'hui, elles les sous-traitent à des PME, plus réactives et plus agiles* ». Pour l'heure, mal connus des entreprises, les docteurs sont victimes d'une image plutôt négative. **L'Apec**, après avoir interrogé un certain nombre d'entreprises, a listé les reproches ou a priori que ces dernières avancent contre les docteurs : « *manque d'opérationnalité* », « *hyperspécialisation* », incapacité à travailler en équipe. **Laurent Fiard**, président du Medef Lyon-Rhône et à la tête de Visiativ, éditeur de logiciels et de solutions collaboratives : « *Les docteurs ont un véritable problème d'image* ». **Patrick Fridenson**, directeur d'études à l'Ehess (Ecole des hautes études en sciences sociales) : « *Ce que nous voulons montrer, c'est qu'un docteur n'est pas forcément spécialiste des sources thermales au XVIII^e siècle !* ». M. Fridenson vient d'être chargé par **Geneviève Fioraso**, secrétaire d'Etat à la Recherche, d'une mission sur la reconnaissance professionnelle des docteurs. Pour commencer, un profil des compétences des docteurs, élaboré par le ministère de l'Enseignement supérieur, doit être publié prochainement. Quant à Patrick Fridenson, il « *compte sur une prise de conscience collective, et espère une reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives avec, à la clef, un même niveau de rémunération que les ingénieurs* ».

<http://www.lesechos.fr/pme-innovation/actualite-pme/0204073599436-les-pme-nouvel-horizon-pour-les-jeunes-doctorants-1082386.php>

http://fr.wikipedia.org/wiki/Convention_industrielle_de_formation_par_la_recherche

(Sources : www.lesechos.fr du 12/01/2015, Marie Caroline Missir, <http://fr.wikipedia.org>)

[Retour au sommaire](#)

● CV anonyme : le recours de la dernière chance ?

Il y a six mois, le Conseil d'Etat avait demandé au gouvernement de publier les décrets d'application de la loi sur l'égalité des chances de 2006, afin de rendre le CV anonyme obligatoire dans toutes les entreprises de plus de 50 salariés. Le délai vient d'arriver à échéance et les décrets n'ont toujours pas été publiés. L'association "La maison des potes" a, par conséquent, déposé un nouveau recours, réclamant la condamnation de l'Etat à une astreinte de 1 000 euros par jour de retard. **Samuel Thomas**, président de la Fédération nationale de la Maison des potes et ancien vice-président de SOS Racisme : « *L'enjeu, c'est de remettre la pression sur le gouvernement pour qu'il tienne sa promesse* ».

http://www.lexpress.fr/emploi/gestion-carriere/cv-anonyme-le-recours-de-la-derniere-chance_1639137.html

(Source : www.lexpress.fr du 09/01/2015, Alexia Eychenne)

● Intermittents : le régime sera sanctuarisé "dans la loi", annonce Valls

Le 07/01/15, **M. Valls**, a annoncé que les représentants des intermittents seront associés à la négociation de leur régime spécifique d'indemnisation, qui sera sanctuarisé « *dans la loi* ». En cela, le premier ministre suit les préconisations de la mission de concertation sur l'avenir de ce régime. **M. Valls** : « *L'existence des annexes [à la convention d'assurance chômage, NDLR], les annexes 8 et 10 des intermittents du spectacle, sera demain inscrite dans la loi comme une composante obligatoire des conventions d'assurance chômage. [...] [Cette disposition] sera présentée au Parlement au cours du premier semestre 2015. [...] Les partenaires sociaux représentatifs du spectacle et de l'audiovisuel seront invités à négocier les paramètres propres au régime d'indemnisation des intermittents* ». **Le Nouvel Observateur** : « *Mais cette participation, a-t-il précisé, se fera "dans un cadre préalablement fixé par les partenaires sociaux interprofessionnels", qui établira notamment "la trajectoire financière" du régime des intermittents, actuellement déficitaire* ». **M. Valls** a déclaré aussi que la partie du budget consacré « *à la création et à la culture* » serait augmentée en 2016 et au-delà : « *J'en prends, avec Fleur Pellerin aujourd'hui, l'engagement. Il ne faut pas baisser le budget consacré à la création et à la culture dans notre pays. Nous avons stoppé cette baisse pour 2015 et il faudra remonter en 2016 et au-delà. [...] Les 8 % de précaution des budgets des missions création et transmissions des savoirs (éducation artistique et culturelle), soit 40 millions d'euros, font également l'objet d'un dégel immédiat* ». Enfin, le premier ministre a confirmé que la compensation par l'Etat du durcissement du « *différé d'indemnisation* », période pendant laquelle un nouveau chômeur attend avant d'être indemnisé, « *perdurera jusqu'à la négociation de la prochaine convention d'assurance chômage prévue au premier semestre 2016, mais qui peut commencer d'ores et déjà* ».

[http://tempsreel.nouvelobs.com/social/20150107.OBS9450/intermittents-le-regime-sera-sanctuarise-dans-la-loi-annonce-valls.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20150107_NLNOACTU17H- -intermittents-le-regime-sera-sanctuarise-dans-la-loi-annonce-valls#xtor=EPR-3-\[Actu17h\]-20150107](http://tempsreel.nouvelobs.com/social/20150107.OBS9450/intermittents-le-regime-sera-sanctuarise-dans-la-loi-annonce-valls.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20150107_NLNOACTU17H- -intermittents-le-regime-sera-sanctuarise-dans-la-loi-annonce-valls#xtor=EPR-3-[Actu17h]-20150107)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 07/01/2015)

● CGT : Thierry Lepaon, poussé à la démission, jette l'éponge

Le 07/01/15, Thierry Lepaon a démissionné de son poste de secrétaire général de la CGT. **M. Lepaon**, aux membres de la commission exécutive : « *Il y aura un nouveau secrétaire général de la CGT la semaine prochaine* ». L'accumulation des affaires (travaux dans son appartement et son bureau, prime de départ de la CGT Basse-Normandie, niveau de salaire...) est à l'origine de cette décision.

<http://www.lefigaro.fr/social/2015/01/07/09010-20150107ARTFIG00202-thierry-lepaon-le-numero-un-de-la-cgt-demissionne.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 07/01/2015, Marc Landré)

[Retour au sommaire](#)

● Croissance : l'activité devrait rebondir en janvier, selon la Banque de France

Le 12/01/15, la Banque de France (BdF) a publié son enquête de conjoncture. Il ressort de cette enquête que si l'activité a ralenti au quatrième trimestre 2014, elle devrait légèrement se redresser dans les services et l'industrie en janvier 2015.

<http://www.lesechos.fr/economie-france/conjoncture/0204073211269-croissance-lactivite-devrait-rebondir-en-janvier-selon-la-banque-de-france-1082348.php>

(Source : www.lesechos.fr du 12/01/2015, Claude Fouquet)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● Marisol Touraine : "Le tiers payant sera maintenu"

Le 06/01/15, **Mme Touraine**, ministre des Affaires sociales, a affirmé que, malgré la grève des médecins, le tiers payant généralisé serait maintenu : « *Le tiers payant est un élément fondamental de cette loi [sur la santé, Ndlr] et évidemment qu'il sera maintenu. [...] C'est une avancée. [...] C'est un élément soutenu par les associations de patients, par les associations de consommateurs, par les organisations syndicales. Autour d'un Français sur trois dit que pour des raisons financières, il a renoncé à des soins ou qu'il va à l'hôpital parce qu'il n'avance pas les frais* ». S'exprimant sur un éventuel boycott de l'utilisation de la carte vitale par les médecins grévistes, la ministre a déclaré : « *Ce ne serait pas responsable vis-à-vis de leurs patients. Environ 92 % des actes sont télétransmis. Concrètement on passera de 4-5 jours de remboursement à plusieurs semaines* ». Au passage, elle a rappelé que les médecins étaient rémunérés pour la télétransmission.

[http://www.lepoint.fr/sante/marisol-touraine-le-tiers-payant-sera-maintenu-06-01-2015-1894276_40.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20150106](http://www.lepoint.fr/sante/marisol-touraine-le-tiers-payant-sera-maintenu-06-01-2015-1894276_40.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20150106)

(Source : www.lepoint.fr du 06/01/2015, AFP)

● Appel pour une opération mains propres sur la santé

Le 05/01/15, une centaine de parlementaires, médecins, chercheurs, représentants d'association ont signé dans Libération un "Appel pour une opération mains propres sur la santé". Selon eux, ils existerait des situations de conflits d'intérêts patentés entre anciens ministres, conseillers ministériels, hauts fonctionnaires, associations du secteur de la santé et les laboratoires pharmaceutiques... **Extraits du texte** : « *Notre République est victime d'une profonde crise démocratique et est sapée par la généralisation de la corruption qui met en péril notre Etat de droit. Ce phénomène se nourrit notamment de la banalisation des conflits d'intérêts, du lobbying institutionnel des multinationales et de la faiblesse des moyens de contrôle démocratique dans l'exécution des politiques publiques. [La santé est victime de ces] liaisons dangereuses. [...] Comment en sommes-nous arrivés là ? Parce que, en France, la transparence ne règne pas dans le monde de la santé publique. Les intérêts privés viennent heurter l'intérêt général ; parce nous ne sommes toujours pas sortis de la collusion entre l'Etat et les groupes pharmaceutiques. D'ailleurs, les dernières affaires Cahuzac ou le scandale du Mediator ont révélé ces situations de conflits d'intérêts au plus haut sommet de l'Etat* ». Les signataires de l'appel avancent des propositions de réformes en matière de politique du médicament, dont le prix est, d'après eux, « abusif » dans l'Hexagone. S'aligner sur les prix pratiqués en Italie permettrait de réaliser 10 milliards d'économies.

<http://www.viva.presse.fr/appel-pour-une-operation-mains-propres-sur-la-sante-170309>

(Source : www.viva.presse.fr du 05/01/2015, Anne-Marie Thomazeau)

[Retour au sommaire](#)

● Lutte contre le travail illégal : une des armes de la loi Macron examinée en commission à l'Assemblée nationale

L'article 97 de la loi Macron, examinée en commission spéciale à l'Assemblée nationale, instaure la création, obligatoire, d'une carte d'identification professionnelle pour tous les « *travailleurs employés par les entreprises du BTP établies en France, travailleurs intérimaires ou travailleurs détachés par une entreprise établie hors de France* ». C'était une demande de la Fédération française du bâtiment (FFB). **Son but ?** Lutter plus efficacement contre le travail illégal. **Jacques Chanut**, président de la FFB : « *Le ministre de l'Economie [Emmanuel Macron, Ndlr] est très à l'écoute de ce problème. [...] Il connaît le dossier et entend nous accompagner dans la lutte contre les dérives du travail détaché, qui bouleverse le modèle économique du bâtiment* ». M. Chanut ajoute que la carte d'identification professionnelle ne pourra toutefois pas régler le problème à elle seule. Un renforcement des contrôles, week-end compris, s'avère indispensable. **M. Chanut** : « *Là-aussi le ministre*

estime qu'il faudra trouver des effectifs pour ces contrôles ». La carte sera délivrée « par un organisme national désigné par décret en Conseil d'État à chaque salarié effectuant des travaux de bâtiment ou de travaux publics pour le compte d'une entreprise établie en France ou pour le compte d'une entreprise établie hors de France en cas de détachement ». Elle devra comporter « les mentions relatives au salarié, à son employeur, le cas échéant à l'entreprise utilisatrice, ainsi qu'à l'organisme national ». Des sanctions sont prévues en cas de manquement à l'obligation de déclaration. Elles toucheront l'employeur ou, le cas échéant, l'entreprise utilisatrice. Il s'agit d'une amende administrative d'un montant maximum de 2 000 € par salarié et de 4 000 € maximum « en cas de réitération dans un délai d'un an à compter du jour de la notification de la première amende ». Ce n'est pas tout. **L'article 95** du projet de loi prévoit, au titre de la « lutte contre la prestation de service internationale illégale », une aggravation de la sanction, « en cas de défaut de déclaration de détachement, de défaut de désignation d'un représentant du prestataire de services étranger ou de défaut de vérification par le maître d'ouvrage ou le donneur d'ordre ». L'amende passerait alors de 10 000 à 150 000 €. **NB** : Des députés UMP ont déposé un amendement demandant la suppression de cette aggravation de la sanction arguant que la hausse du plafond de l'amende « fait voler en éclat l'équilibre atteint lors des débats » précédant le vote de la loi de juillet 2014, et « fait peser une lourde menace financière sur les maîtres d'ouvrage ou donneurs d'ordre ». **L'article 96** de cette même loi instaure, lui, la suspension d'activité d'un prestataire de services « pour permettre un meilleur contrôle de celle-ci par l'inspection du travail ». **Le Moniteur** : « Pour les entorses aux règles du détachement commises par un employeur établi hors de France – non-paiement du salaire minimum légal, non-respect de la durée quotidienne maximale de travail ou de la durée hebdomadaire maximale de travail, conditions de travail ou d'hébergement incompatibles avec la dignité humaine réprimées par l'article 225-14 du code pénal – le texte permet à l'Inspection du Travail d'enjoindre par écrit à cet employeur "de faire cesser la situation dans un délai fixé par décret en Conseil d'État" ». La sanction avancée par le projet de loi : une suspension temporaire d'activité d'une durée « ne pouvant excéder un mois ». Cependant, cette suspension « n'entraîne ni rupture, ni suspension du contrat de travail, ni aucun préjudice pécuniaire à l'encontre des salariés concernés ». Elle prendrait fin dès que l'employeur « justifie de la cessation des manquements constatés ». **NB** : Un amendement propose la mise en place à titre expérimental de cette suspension provisoire.

<http://www.lemoniteur.fr/124-social/article/actualite/27124575-lutte-contre-le-travail-illegal-une-des-armes-de-la-loi-macron-examinee-en-commission-a-l-assemblee>

(Source : www.lemoniteur.fr du 12/01/2015, AP et FV)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Le fret ferroviaire a chuté en France de 31 % depuis 2003

Le 07/01/15, l'Afra, qui regroupe des entreprises privées de transport ferroviaire, et qui cite des chiffres d'Eurostat, a indiqué que le fret ferroviaire avait chuté en France de 31 % depuis 2003.

[http://www.challenges.fr/actu-en-direct/20150107.CHA2026/le-fret-ferroviaire-a-chute-en-france-de-31-depuis-2003.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20150107_NLCHAACTU10H-_-le-fret-ferroviaire-a-chute-en-france-de-31-depuis-2003#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20150107](http://www.challenges.fr/actu-en-direct/20150107.CHA2026/le-fret-ferroviaire-a-chute-en-france-de-31-depuis-2003.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20150107_NLCHAACTU10H-_-le-fret-ferroviaire-a-chute-en-france-de-31-depuis-2003#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20150107)

(Source : www.challenges.fr du 07/01/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● La SNCF supprimera 1 100 postes cette année

Le 07/01/15, lors de son Comité central d'entreprise, la SNCF a annoncé la suppression de 1 100 postes. Les syndicats parlent, eux, de 1 600 postes supprimés chez l'opérateur de transport SNCF Mobilités, avec création de 500 postes supplémentaires chez le gestionnaire des voies SNCF Réseau (ex-RFF). Toujours d'après les syndicats, deux à trois fois plus d'emplois seraient nécessaires pour assurer la maintenance des infrastructures. A l'heure où est rédigé cet article, la direction de la SNCF n'avait fait aucun commentaire.

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2015/01/07/97002-20150107FILWWW00251-la-sncf-supprimera-1100-postes-cette-annee.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 07/01/2015)

● **Compte pénibilité : Valls lance une mission pour simplifier le dispositif**

Un communiqué de Matignon indique que le premier ministre, M. Valls, avait chargé le député PS Christophe Sirugue et un chef d'entreprise, Gérard Huot, d'une mission visant à simplifier le compte pénibilité : « *Cette mission répond aux inquiétudes exprimées par beaucoup de chefs d'entreprise quant à la mise en œuvre progressive (4 facteurs en 2015 et 6 autres en 2016) du compte* ». La mission devra rendre ses conclusions en juin. Elle « *permettra de formuler des propositions de simplification du dispositif, de sécurisation juridique pour prévenir d'éventuelles sources de contentieux et d'articulation avec les actions de prévention des entreprises* ».

http://www.notretemps.com/retraite/compte-penibilite-valls-lance-une,i76020?utm_campaign=News+non+abo+du+12%2F01%2F15&utm_id=201139673&utm_medium=email&utm_source=Newsletter+Editoriale&xtor=EPR-133-%5BNews+non+abo+du+12%2F01%2F15%5D

(Source : www.notretemps.com du 08/01/2015)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

● **Selon NKM, l'UMP est "très majoritairement contre la loi Macron"**

Le 06/01/15, **Mme Kosciusko-Morizet**, vice-présidente de l'UMP, a annoncé sur France Inter que son parti était « *très majoritairement contre la loi Macron, [qui] n'est pas à la hauteur du sujet* ». Elle est revenue sur la formule employée par François Hollande, qui a déclaré que la loi Macron n'était pas « *la loi du siècle* ». **Mme Kosciusko-Morizet** : « *C'est très paradoxal, cet aveu du président. Ça fait trois mois qu'il nous explique que c'est une loi énorme, que c'est formidable. Dans ses vœux, je crois que le seul ministre qu'il ait cité, c'était Macron en nous disant que c'était la loi qui allait tout révolutionner en matière de croissance. [...] Et puis hier, il dit : Ce n'est pas la loi du siècle. Ça sonne comme un aveu [alors qu']on a besoin de la loi du siècle, d'une loi radicale* ». Cependant, l'UMP paraît, pour l'heure, partagée sur le sujet. Si **Christian Jacob**, chef des députés UMP, promet une position « *unanime* », il ne précise pas encore laquelle. Certains députés UMP, comme **Hervé Mariton** et **Frédéric Lefèbre**, ont affirmé, eux, qu'ils voteraient pour la loi Macron. De son côté, **Luc Chatel**, ancien ministre et dirigeant de l'UMP, a expliqué sur RTL n'avoir pas encore pris de décision, précisant que le texte contenait « *quelques dispositions de bon sens* » : « *Je vais voir le débat parlementaire. Je pense qu'il y a un certain nombre de dispositions que j'approuverai, car elles vont dans la bonne direction. En même temps, je trouve que cette loi n'est pas à la hauteur des ambitions et de la situation au pays* ». Parmi les éléments positifs relevés par **M. Chatel** : l'accélération des procédures aux prud'hommes, celle d'obtention du permis de conduire et l'extension du travail dominical : « *J'assume pleinement, je suis pour le travail du dimanche, je l'ai toujours été, [et sous la précédente majorité,] nous n'avions pas pu le mettre en place* ».

[http://www.lepoint.fr/politique/selon-nkm-l-ump-est-tres-majoritairement-contre-la-loi-macron-06-01-2015-1894290_20.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20150106](http://www.lepoint.fr/politique/selon-nkm-l-ump-est-tres-majoritairement-contre-la-loi-macron-06-01-2015-1894290_20.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20150106)

(Source : www.lepoint.fr du 06/01/2015, avec AFP)

● **3,7 millions de « Charlie » dans les rues, un rassemblement « sans précédent »**

Le 11/01/15, ce sont au moins 3,7 millions de personnes qui ont manifesté contre le terrorisme, suite à l'attentat perpétré contre le journal satirique Charlie Hebdo, la fusillade de Montrouge et la prise d'otage dans un supermarché casher – en tout, 17 victimes. D'après le ministère de l'Intérieur, c'est la plus grande mobilisation recensée dans le pays.

<http://www.leparisien.fr/politique/marche-republicaine-un-rassemblement-sans-precedent-11-01-2015-4437641.php>

(Source : www.leparisien.fr du 12/01/2015)

[Retour au sommaire](#)

LIVRES/REVUES DIVERSES

● **Le long chemin de l'égalité entre hommes et femmes - "Atlas mondial des femmes : Les paradoxes de l'émancipation", par Isabelle Attané et Carole Brugeilles**

L'Ined et les éditions Autrement publient mardi 13 janvier un « *Atlas mondial des femmes* », état des lieux inédit et grand public de la condition des femmes dans le monde.

- **Présentation de l'éditeur** : « *"En moyenne, dans les organes de décision des banques centrales européennes, moins d'un membre sur cinq est une femme"*.

Plus de 120 cartes et infographies sur la condition des femmes dans le monde pour prendre acte des avancées remarquables et mesurer les obstacles.

• *Le droit de disposer librement de son corps est-il acquis ?*

• *Sexualité, famille, vieillesse, canons esthétiques : la vie privée des femmes a changé, mais continue de se heurter à des stéréotypes tenaces.*

• *Quel est l'impact réel des lois sur la parité ?*

Les données inédites rassemblées dans cet Atlas soulignent les avancées et les paradoxes de la condition féminine. Un regard scientifique, sans complaisance ni parti-pris, sur un des grands enjeux contemporains ».

En partenariat avec l'Institut national d'études démographiques.

- **Atlas mondial des femmes: Les paradoxes de l'émancipation, par Isabelle Attané et Carole Brugeilles (207 pages).**

<http://www.la-croix.com/Actualite/Monde/Le-long-chemin-de-l-egalite-entre-hommes-et-femmes-2015-01-13-1292442?xtor=EPR-9-%5B1300771824%5D>

(Source : www.lacroix.com du 13/01/2015, Emmanuelle Réju)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-

France. En ligne tous les mercredis

Directeur de publication : le directeur Philippe Renard

Rédacteur en chef : Eric Tessier

Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr